



*Rapport sur le service d'élimination  
des déchets ménagers et assimilés  
Année 2012*

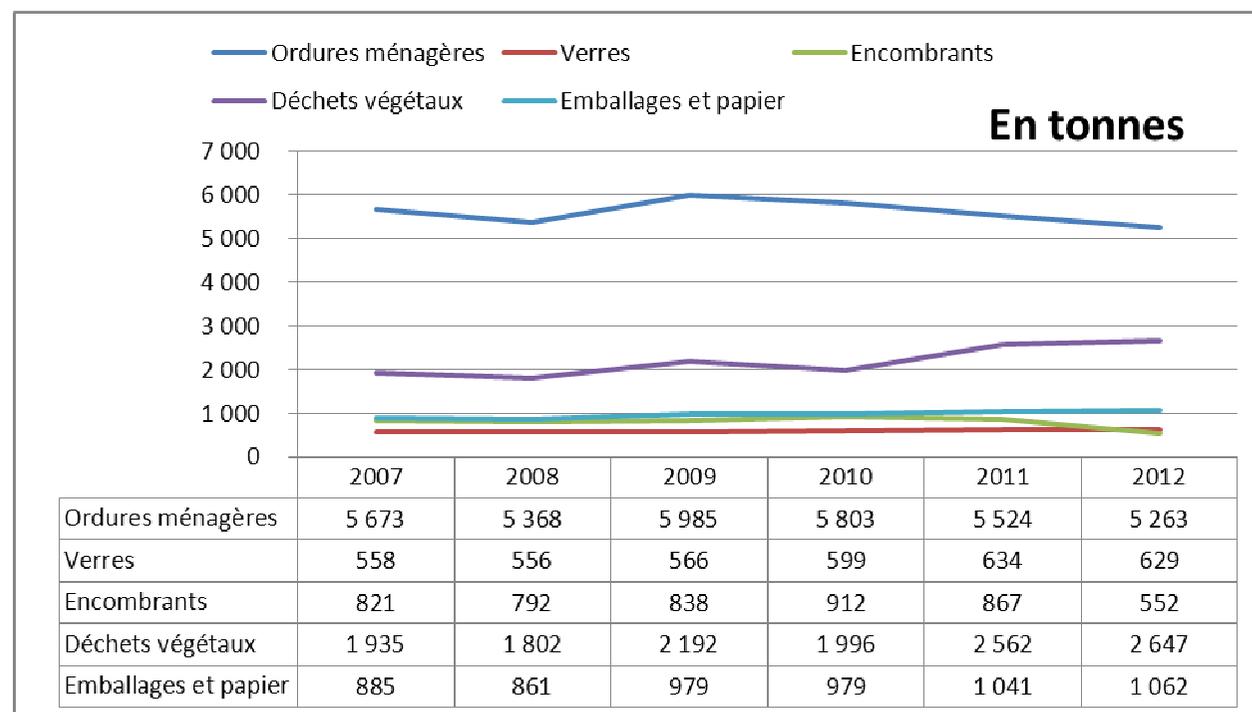


# 1 – Organisation générale du service public de collecte en porte à porte des déchets

## 1 – 1 Principales caractéristiques

	Beynes	Jouars-Pontchartrain	Neauphle-le-Château	Thiverval-Grignon	Villiers-Saint-Frédéric	Saint-Germain-de-la-Grange	Saulx-Marchais
<b>Ordures Ménagères</b>	Porte à porte - C2					Porte à porte - C1	
<b>Verre</b>	Apport volontaire						
<b>Emballages / papiers mélangés</b>	Porte à porte - C1						
<b>Déchets verts</b>	Porte à porte - C1 - 37 semaines						
<b>Encombrants</b>	Porte à porte - Bimensuel		Porte à porte - Trimestriel		Porte à porte - Semestriel		

## 1 – 2 Les tonnages principaux

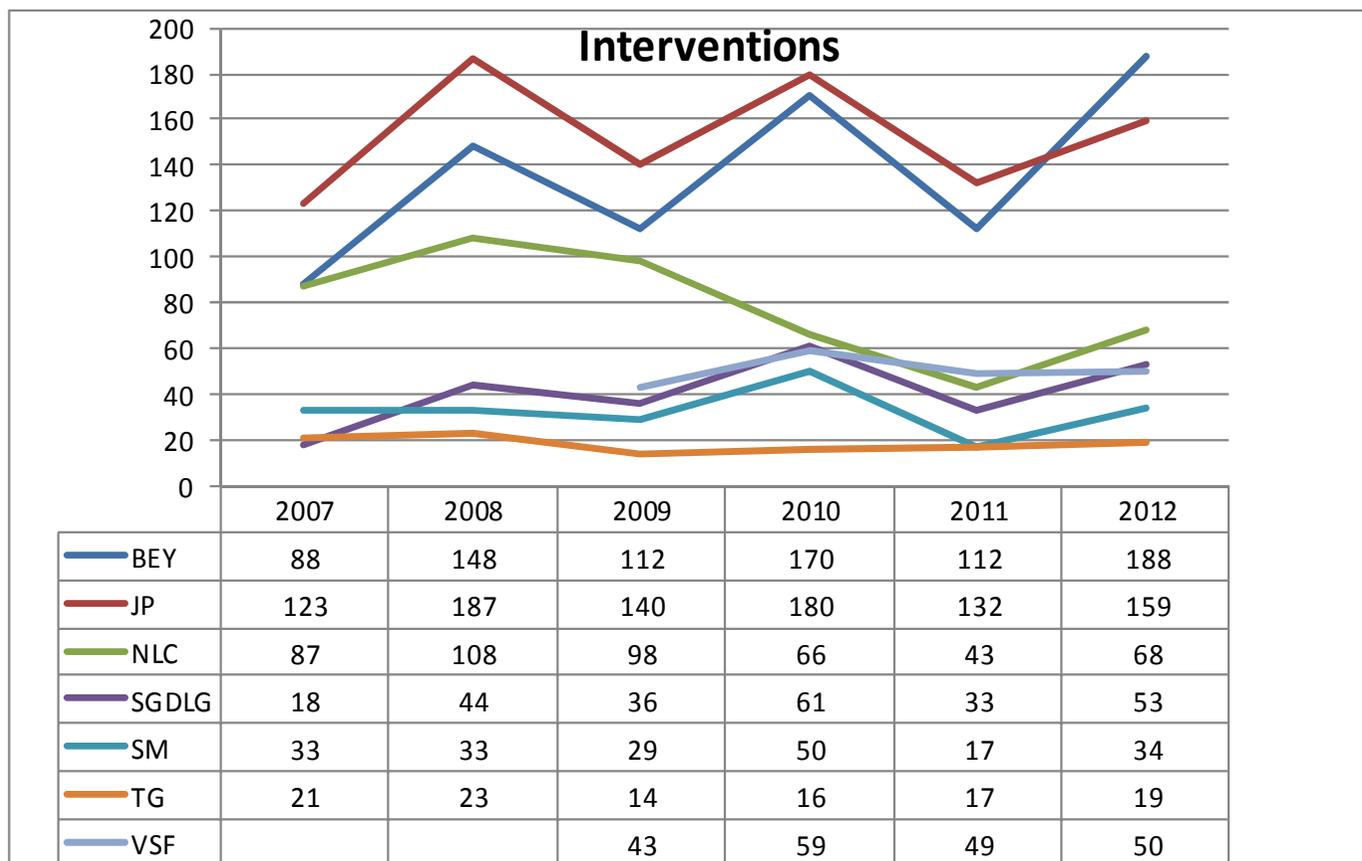


## 2 – Le service maintenance



Depuis le 1er janvier 2007, suite à une décision du Bureau Communautaire, la Communauté de Communes a pris en régie directe la maintenance des bacs et conteneurs.

Régulièrement, un état récapitulatif des interventions, ville par ville, est transmis aux membres de la Commission « Déchets Ménagers ». De 2007 à 2012, les interventions se décomposent de la façon suivante :

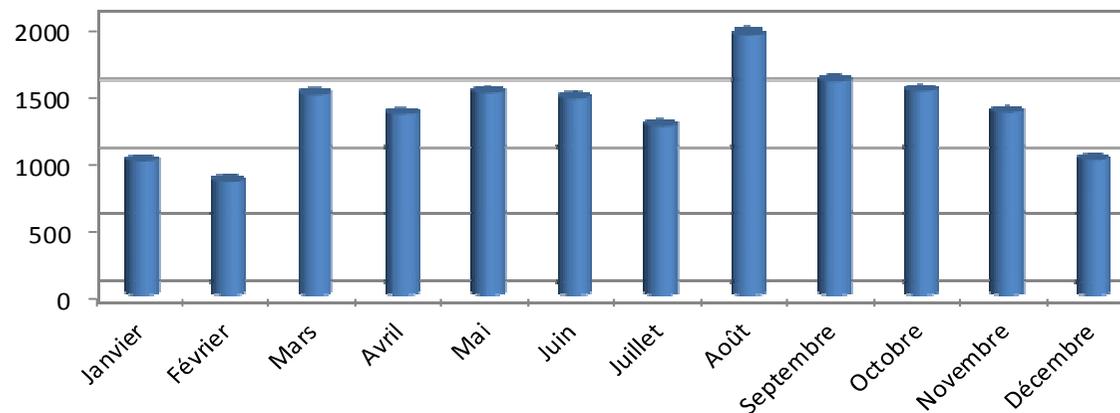


### 3 – Le service « déchèterie »

#### Bilan

16 248 passages

#### Nombre de visites en 2012



- 788 tonnes de gravats
- 1039 tonnes d'encombrants
- 68 tonnes de DEEE
- 36 tonnes de Déchets Dangereux des Ménages
- 35 tonnes de bûches
- 7 000 litres d'huile de vidange
- 0.2 tonnes de lampes
- 0.42 tonnes de batteries
- 1 tonne de piles

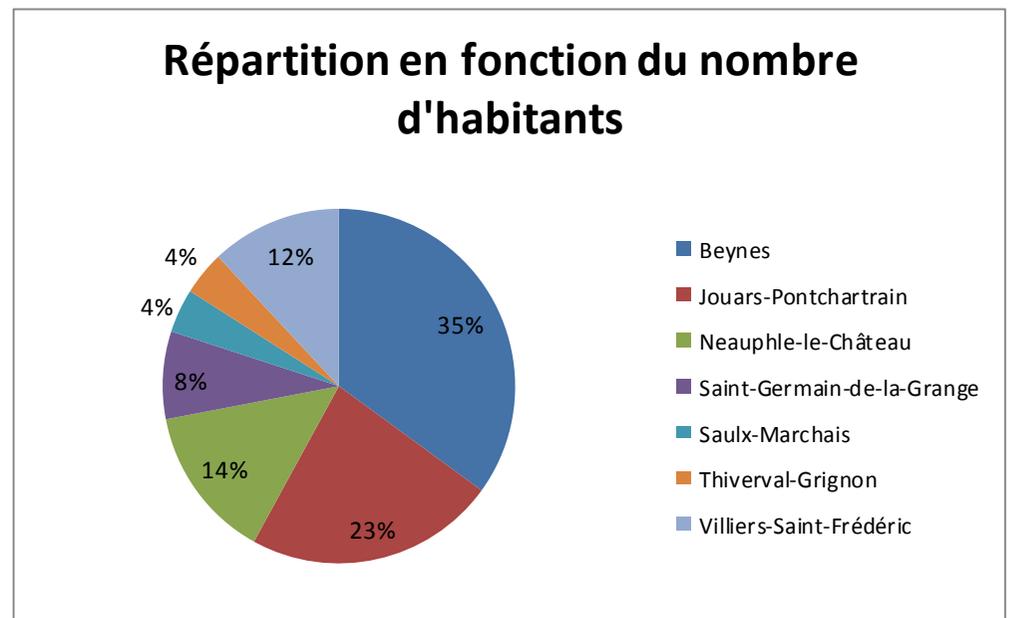
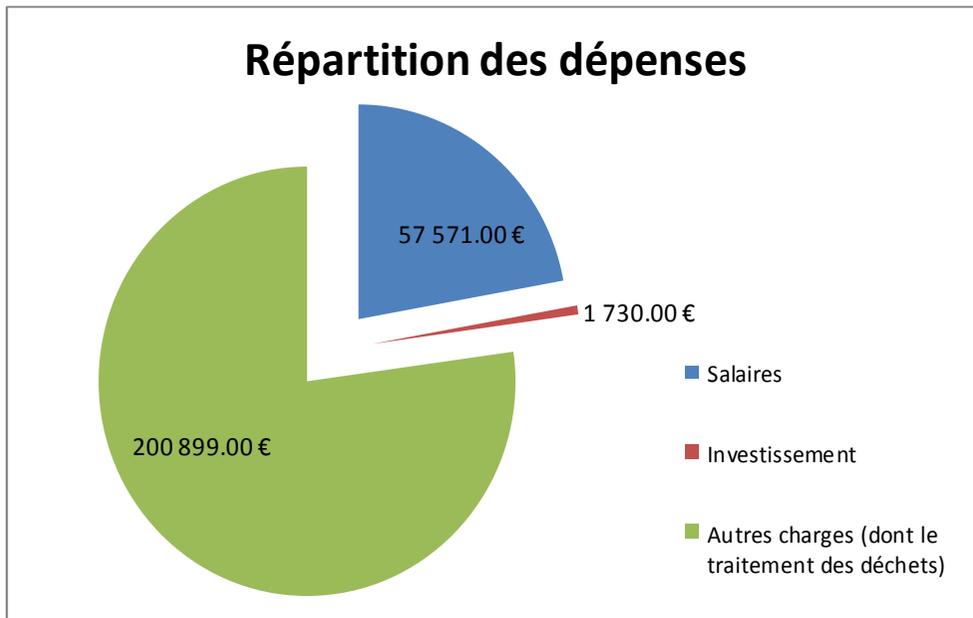


## Finances

Les frais de fonctionnement sont financés, au même titre que les frais de collecte en porte à porte et que les frais de traitement par les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères des 7 villes qui composent Cœur d'Yvelines. Deux agents sont chargés de l'accueil et de l'entretien de la déchèterie. Ces deux personnes sont chargées également du service maintenance des bacs (livraison et réparation).

Pour 2012 :

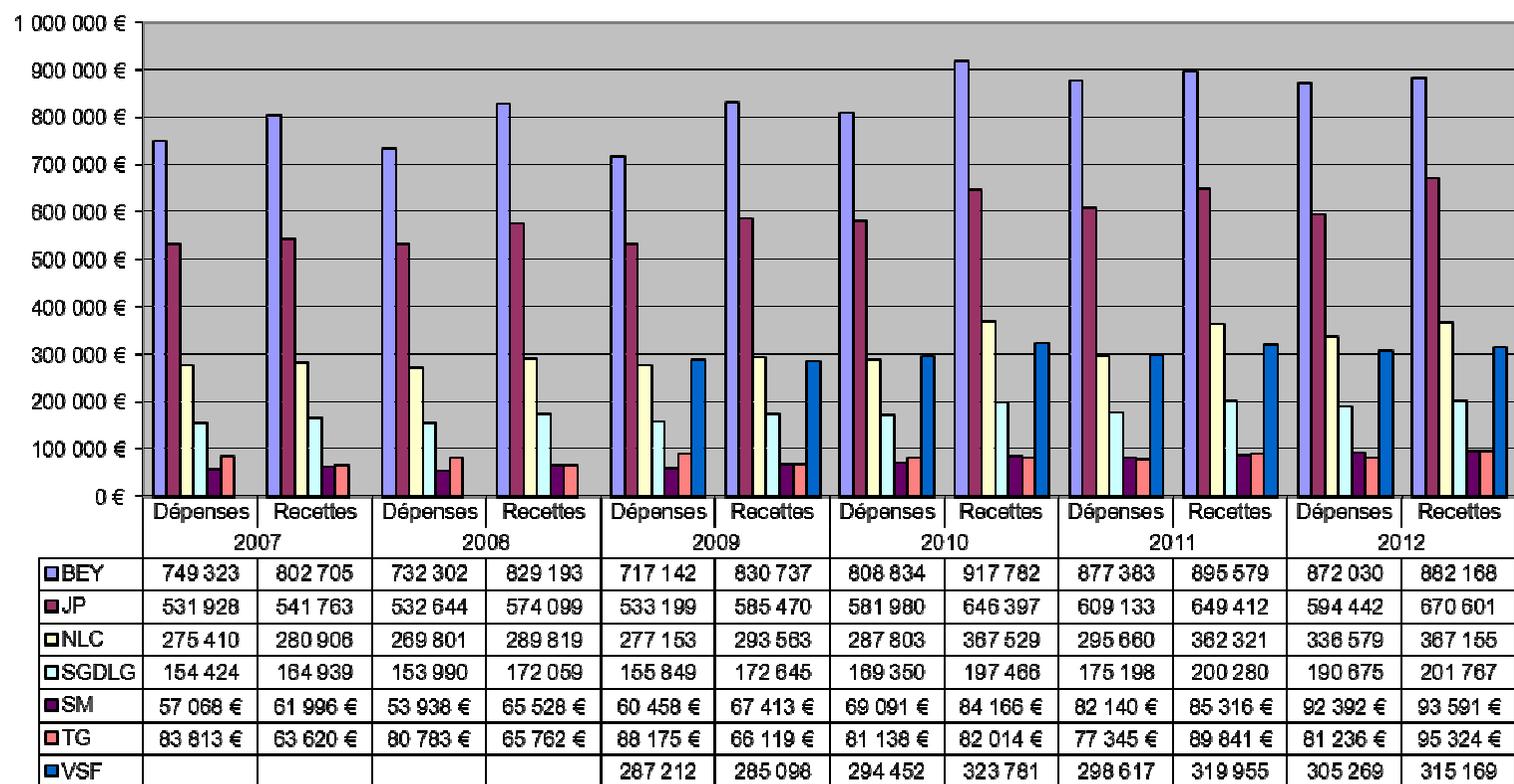
	TOTAL
Dépenses	260 200 €
Recettes	4 179 €



## 4 – Dépenses et recettes

### 4 - 1 Répartition par ville adhérente

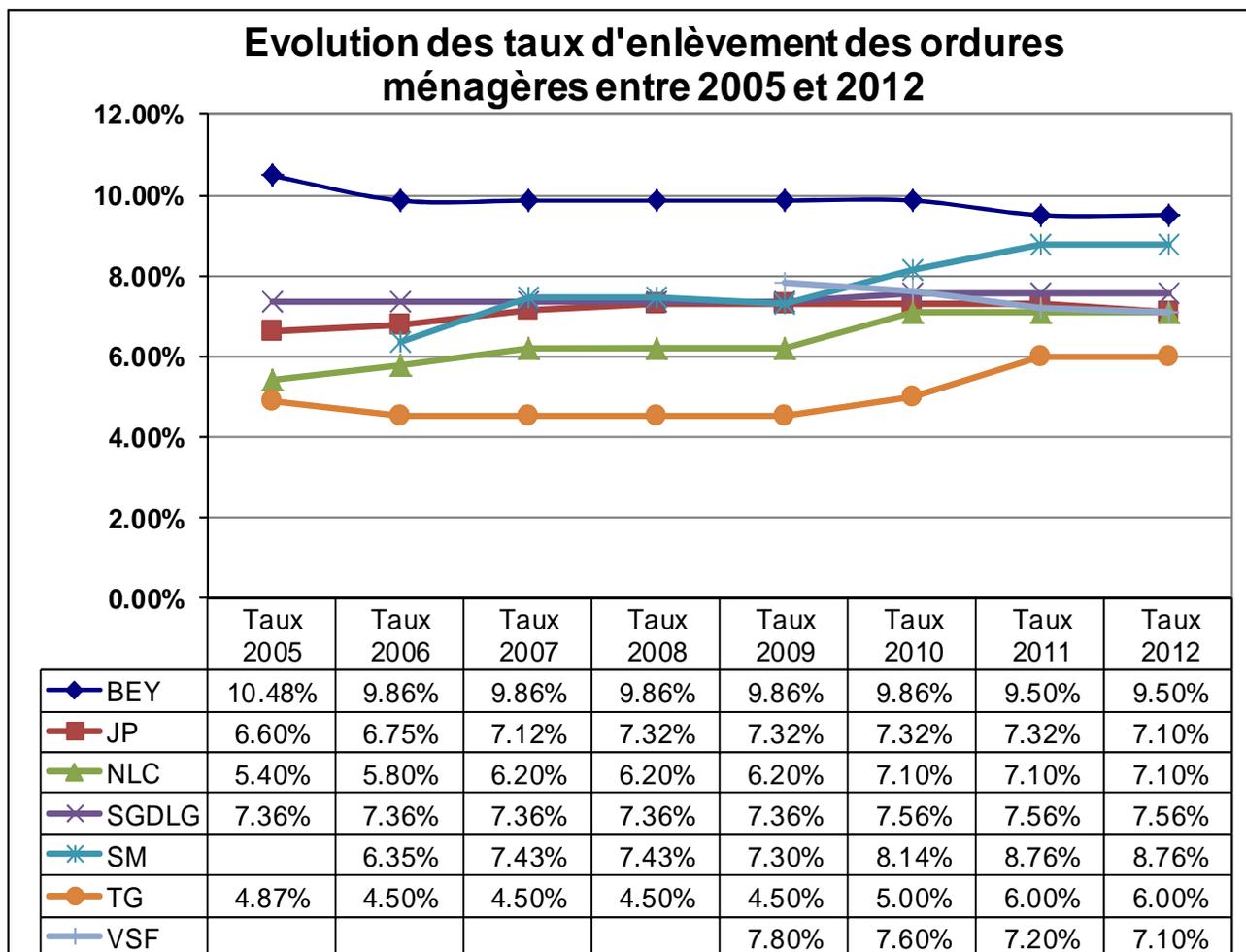
Depuis 2007, dépenses et recettes exécutées liées à la compétence « gestion des déchets ménagers » :



## 4 - 2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Par délibération du 15/12/04, le Conseil Communautaire institue un zonage sur l'ensemble du périmètre du territoire de la CC.

Chaque année, les taux des Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont fixés par délibération.



La TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - est une imposition additionnée à la taxe foncière. Toute personne propriétaire d'un bien foncier situé dans une commune où fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères y est assujettie.

Cette taxe finance non seulement la collecte des déchets, mais aussi leur tri et traitement, la gestion de la déchèterie, et le service de maintenance des bacs.

Elle se fonde sur la valeur locative de la propriété foncière (calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux) et sur le taux d'enlèvement des ordures ménagères de la zone. Ces taux sont votés par le Conseil communautaire de Cœur d'Yvelines.

C'est la valeur locative qui sert de base de calcul pour la taxe sur le foncier bâti et donc pour la TEOM. Ceci explique les écarts de taux d'une ville à l'autre – les valeurs locatives étant très différentes selon les villes du périmètre.

## 6 – Composteurs



Le Conseil Communautaire a décidé le lancement d'une opération « composteurs domestiques ». Il s'agit de mettre à la disposition des administrés volontaires des composteurs individuels. Le composteur leur permettra de traiter leurs déchets verts et une partie de leurs déchets de cuisine de manière écologique sur leur terrain.

Le Conseil communautaire a fixé une caution pour la mise à disposition d'un composteur de 20€. Au-delà de 5 ans, cette caution restera acquise à la Communauté de Communes et qu'en conséquence le composteur sera propriété de l'administré.

L'obtention du composteur est conditionnée par l'engagement écrit de l'acquéreur d'une bonne utilisation, c'est-à-dire à son domicile et conformément au guide fourni.

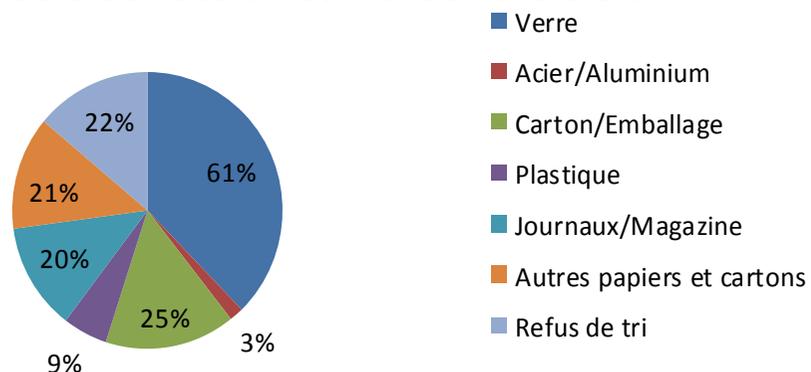
Sur l'année 2012, la communauté de communes a distribué 47 composteurs (pour mémoire, 1 049 en 2010 et 92 en 2011).

## 7 – Caractérisation

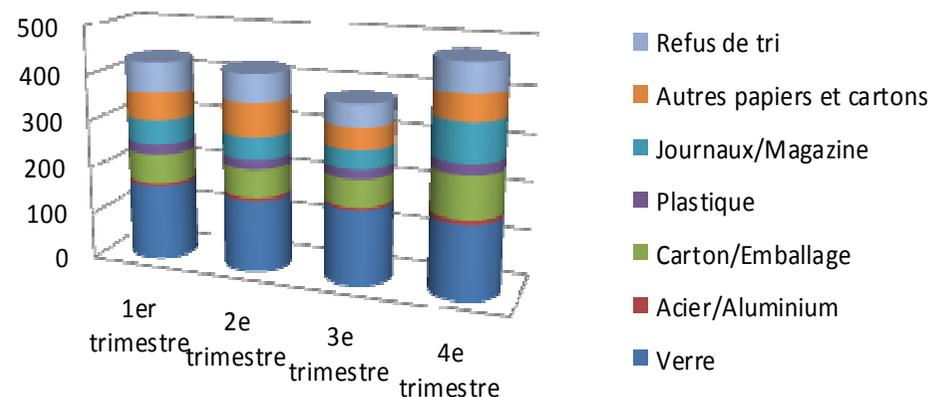
Le verre, les emballages et le papier sont acheminés au centre de tri du SIDOMPE. Chaque trimestre, Cœur d'Yvelines participe à une « caractérisation » - qui sert de base statistique pour les facturations des 3 mois suivants. Chaque mois, Cœur d'Yvelines reçoit une facture « tri à la tonne » pour les déchets reçus au centre de tri. Le refus de tri est exprimé ici en pourcentage de poids (avec prise en compte du tonnage du verre).

Les agents ont effectués 16 contrôles de tri au cours de l'année, afin de sensibiliser davantage les riverains et de faire diminuer les erreurs de tri.

### En pourcentage, moyenne sur l'année des déchets triés au centre de tri



### En tonnes, déchets triés au centre de tri pour l'année 2012



## 8 – Les principales installations où sont traités les déchets

### **8 - 1 Pour les déchets ménagers** : le Centre de Valorisation des Déchets Ménagers (CVD) de Thiverval Grignon

Le SIDOMPE, Syndicat mixte pour la destruction des ordures ménagères regroupe 106 collectivités pour une population totale de 426 000 habitants. Il est propriétaire de cette installation.

Le SIDOMPE a confié à la Société CNIM l'exploitation du CVD par des dispositions contractuelles l'engagement à respecter des objectifs de qualité et à maintenir constamment les installations en bon état de marche.

Le CVD a pour mission de faire réaliser dans les meilleures conditions techniques-écologiques et économiques l'incinération des déchets ménagers et assimilés, tout en produisant de l'énergie.

#### Valorisation énergétique :

Le Centre Valorisation des Déchets de Thiverval-Grignon permet une valorisation énergétique par cogénération. Grâce à l'incinération des déchets ménagers et en particulier ceux de Cœur d' Yvelines, l'énergie récupérée :

- Alimente un réseau de chauffage urbain de 4500 équivalents logements desservis en chauffage et eau chaude sanitaire,
- Produit de l'énergie électrique, 40 000 MWh électrique par an servant aux besoins propres de l'usine, revendue à EDF pour distribution sur le réseau public (22 000 MWh par an),
- Permet d'économiser d'autres ressources énergétiques.

### **8 - 2 Pour les déchets verts** : la plate-forme de compostage - BVS (Bio Végevert Service)

Les déchets verts collectés sont acheminés, sur une plate-forme du compostage à Thiverval-Grignon.

Le compostage est un procédé de traitement des déchets organiques : après broyage, les déchets subissent une fermentation aérobie qui les transforme en un produit utilisable comme amendement agricole.

Les plates formes de compostage de déchets sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

### **8 - 3 Pour le verre, les emballages, le papier** : le centre de tri du SIDOMPE

Il a ouvert en 2008. Il est situé à Thiverval-Grignon, juste à côté du CDV. Il est conçu pour réceptionner, trier et conditionner les déchets ménagers recyclables issus des collectes sélectives des 106 collectivités adhérentes au SIDOMPE.

La capacité annuelle du centre de tri est de 24 000 tonnes.

